**Zeitschrift:** Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

**Band:** 26 (1979)

**Heft:** 1-2

**Rubrik:** Nouvelles des communes et des cantons romands

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 17.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Nouvelles des communes et des cantons romands

La Commission romande d'information (CRI) vous souhaite une bonne année 1979 et forme les vœux pour un judicieux développement des mesures de protection, notamment de la préparation à l'occupation des abris.

### Vieille histoire et... réponse hélas! possible des événements







— Protection civile ou PA, sans intérêt pour MOI!

Oh! Oh!

— Mais... où diable est la protection civile?

Cette carte postale a vingt ans; elle rappelle la propagande faite en 1959 pour l'adoption par le peuple du nouveau projet d'article 22bis de la Constitution fédérale (adopté le 24 mai 1959 par 380 345 oui contre 230 616 non). N'est-elle pas encore valable pour l'information?...

# En bref

Bex. Consciente de ses responsabilités, la Municipalité s'apprête à mettre sur pied un dispositif efficace de protection civile. Le programme prévoit la construction d'un vaste complexe comprenant le poste de commandement, la centrale d'alarme, un poste sanitaire de secours, un centre de rassemblement pour sansabri, des locaux d'attente pour équipes d'interventions, un laboratoire pour le service atomique et chimique et une réserve d'eau indépendante du réseau d'hydrants. Prévue tout d'abord au sous-sol d'une maison pour personnes âgées, au centre de la cité, cette construction sera implantée sous la place du Stand. Cela permettra ainsi d'offrir un abri aux habitants de l'Allex.

Devis: 962 000 francs, participation de la Confédération: 550 930 francs.

Bienne. 120 personnes de l'organisme de protection local ont participé à un exercice de trois jours à fin novembre. Thème: chute en Ecosse d'un satellite mû par un réacteur nucléaire dégageant des radiations dangereuses pour la population. A l'annonce de cette catastrophe, le Conseil fédéral a décrété, comme mesure préventive, la préparation de l'occupation des abris, étant donné le risque d'augmentation de la radioactivité dans des proportions considérables dans notre pays. M. Franz Reist, chef local PC a

déclaré à la presse qu'actuellement l'instruction des 4000 incorporés peut être considérée comme terminée. Il s'agissait de mettre à l'épreuve l'étatmajor, par cet exercice de réflexion, pour la préparation de l'occupation des abris.

Chalais. En novembre dernier, nombreux furent ceux qui profitèrent de la journée «portes ouvertes» pour visiter le complexe de protection civile. Installé sous la nouvelle halle de gymnastique et spectacle, il comprend un abri public, un poste de commandement, un poste sanitaire de premiers secours, des dortoirs, une cuisine, une centrale de liaison, une halle à matériel, des réserves d'eau et de mazout. Le chef local PC, M. Jacques Devanthéry, fut très satisfait de la participation de la population. La présence de M. Charly Délez, président de l'Association valaisanne pour la PC (section de l'Union suisse PC) a été très appréciée.

Martigny. Toujours très actif, l'organisme de protection local, dont M. Charly Délez est le chef, dirigeait en novembre dernier, un cours d'introduction sanitaire, de lutte contre le feu, de sauvetage et de sécurité. C'était le premier cours de ce genre, destiné aux membres de la protection civile incorporés, et travaillant: à l'Hôpital, chez Orsat, à l'Aluminium, à la Migros, à Emosson, tous établis-

sements ou commerces ayant un effectif d'ouvriers et d'employés dépassant cent personnes. Quarante personnes, 33 hommes et 7 femmes, ces dernières à titre volontaire, ont suivi ce cours et marqué un vif intérêt. Monthey. Le plan quadriennal 1979-1982 prévoit au rang des réalisations prioritaires qui engagent la commune, un bâtiment comprenant une salle de spectacle, des locaux de loisirs, les sous-sols devant être réservés à un complexe de protection civile. L'endroit de l'implantation n'est pas encore prévu, ni l'importance à accorder aux locaux culturels.

Porrentruy. Les deux cours de répétition techniques, organisés en fin d'année, ont donné l'occasion aux participants de la protection civile locale, d'effectuer des travaux au profit de la communauté. La première équipe a démoli une vieille bâtisse, propriété communale, et la deuxième a enlevé une barrière à la rue du Gradémoli vier/rue Trouillat. ancienne serre et remise au Pré-del'Etang. Ces exercices pratiques étaient dirigés par M. Jacques Muller. chef local PC, secondé par M. Raymond Erard, chef de l'Office PC et directeur de cours.

Canton de Genève. Une brillante démonstration des chiens de catastrophe a eu lieu en novembre au centre d'instruction de la protection civile à Bernex, par le Groupe genevois de la Société suisse des chiens de catastrophe. M. Georges Pellet, président, avait convié les membres audit centre, afin de recevoir six postes portatifs émetteur-récepteur de radio offerts par la Fondation Wilsdorf, présidée par M. Emile Dupont, ancien président du Conseil d'Etat. Composée de 41 membres - 9 sont opérationnels - dont certains ont participé aux opérations de sauvetage dans le Frioul et en Roumanie, lors des tremblements de terre. Le chien de M. Pellet avait été blessé en Roumanie alors qu'il venait de découvrir une personne vivante sous les décombres. Les démonstrations de recherches de personnes ensevelies, et de blessées, furent suivies par une assistance nombreuse. La protection civile, représentée par MM. Chillier et Pelletier, dispose maintenant de 14 conducteurs de chiens, membres également de la section de Genève de la Société suisse des chiens de catastrophe.

Canton de Vaud. Le 1er novembre, le Conseil d'Etat in corpore, sous la présidence de M. R. Junod, accueillait la presse pour répondre à une trentaine de questions qui lui avaient été préalablement posées. Concernant la protection civile, il a été répondu que l'ef-

fectif des personnes astreintes à ce service est de 40 000; jusqu'ici 4000 d'entre elles (des cadres et des spécialistes) ont été instruites. Actuellement, le centre d'instruction régional de Villeneuve est en activité; celui de Ouest vaudois est en construction à Aubonne. Quant au centre cantonal en construction à Gollion, il est prévu our l'instruction des cadres. Lauanne envisage également la construcion d'un centre d'instruction. Une ois que tous ces centres seront en activité, le canton de Vaud pourra rattraper son retard. Le 3 décembre, la érémonie du «bouquet» a eu lieu en orésence d'une centaine de personnes, dans les locaux du centre cantonal l'instruction à Gollion. Les étapes de la construction ont été retracées par M. J.-F. Ottesen, ingénieur au Service cantonal des bâtiments. M. Benjamin Hennard, chef de l'Office cantonal PC, qui a pris une retraite bien néritée, le 31 décembre dernier, s'est léclaré très satisfait, particulièrement de l'installation de captation d'énergie olaire, couvrant une surface de 90 m<sup>2</sup> ur le toit du bâtiment, pour l'alimen-

tation du centre en eau chaude, par cet unique moyen. L'inauguration est prévue cette année.

Association cantonale vaudoise des chefs locaux. Réunis le 18 novembre dernier au poste d'attente de la Vallée de la Jeunesse à Lausanne, sous la présidence de M. Pierre Friedrich, chef local, Morges, les membres ont participé à une journée technique, mise sur pied par le comité. Elle était consacrée à l'orientation sur l'organisation et les tâches concernant les abris, sur la base de la documentation y relative de l'Office fédéral PC. M. J.-L. Bujard, instructeur à l'Office cantonal PC, prêtait son concours. Il y a lieu de relever que les nombreuses opérations à effectuer constituent un travail laborieux, mais absolument indispensable. Déjà en temps normal l'occupation des abris peut devenir nécessaire pour la protection de la population, en cas d'augmentation de la radioactivité par exemple. Le film Radiations, que l'on peut obtenir à l'Office fédéral de la protection civile, constitue une information convaincante.

# réservoir humain abondant. Une nouvelle répartition des tâches dans le cadre de la défense générale s'impose. Dans ce contexte, il faudrait tout d'abord reconnaître qu'une plus grande mobilité des troupes de PA permettrait de réduire sensiblement leurs effectifs qui, actuellement, ne représentent pas moins de deux divisions.

Résistance en territoire occupé. Si le troisième objectif de l'armée – soit de maintenir une partie au moins de notre territoire sous la souveraineté de la Confédération - ne peut plus être réalisé, il faudrait recourir à d'autres méthodes pour interdire à l'ennemi une mainmise totale sur notre pays. Il s'agira de la dernière expression de notre volonté de maintenir l'indépendance. Il faudra l'étranger en prenne conscience. Le succès de cette résistance est essentiellement fonction de sa durée. Il en découle que l'importance des dommages infligés à l'ennemi par la résistance armée comptera moins alors que la sauvegarde de la capacité d'agir durablement. Il s'agira ainsi, pour chaque action, de réduire le risque de pertes au minimum.

La résistance armée sera portée avant tout par des formations ou fractions de formations militaires qui seront encore à même de combattre. Mais il n'est pas impossible qu'à leur côté des formations de résistants civils se forment. On ne saurait cependant ignorer certains doutes quant à l'efficacité de telles organisations, car la résistance ne sera efficace que si elle est suffisamment unifiée et coordonnée. La population civile sera exposée au risque de représailles que l'occupant pourrait pratiquer en vue de décourager les mouvements de résistance. Cela met en évidence l'importance d'une direction unique, consciente de ses responsabilités.

Conclusions. L'analyse des différents cas stratégiques fait apparaître très nettement la différence essentielle entre la préparation et la conduite. Pour l'ensemble des préparatifs en situation de paix relative, la recherche de solutions équilibrées est caractéristique. En cas de conflit d'intérêts, on cherche le compromis. Etablir un ordre de priorités signifie plutôt une graduation qu'un classement exclusif. Par contre, la conduite en cas de crise ne peut être dictée par la volonté de satisfaire le plus grand nombre d'intérêts possible. Elle obéit à la nécessité d'agir à bref délai. Les préparatifs du temps de paix sont certes utiles. Ils aident à peser les risques de chaque décision, mais ils ne peuvent en alléger le poids.

## Divers

## «Atténuation des dégâts et préservation de la survie»

(Extrait de «Le rôle de l'armée dans le cadre de la politique de sécurité de la Suisse», par le Divisionnaire J. Feldmann, paru dans la Revue militaire suisse)

«La survie peut passer au premier plan déjà lors d'une catastrophe en temps de paix ou bien si les conséquences d'un conflit armé à l'étranger se répercutent sur notre territoire. Elle ne revêt cependant une dimension stratégique qu'en cas de défense, 'est-à-dire lorsque toutes les forces mobilisables de la nation sont pleinement engagées. Il s'agirait alors d'assurer simultanément la défense de notre territoire et la protection de la population, même sous l'effet d'un engagement massif d'armes modernes. Les principes qui régissent notre protection civile ont ainsi une influence considérable pour la conduite militaire, en particulier:

- l'indépendance des préparatifs par rapport à des scénarios préconçus,
  le renoncement à l'évacuation,
- le principe de l'égalité des chances de survie,
- la limitation des préparatifs de protection à des mesures fournissant un haut degré de protection générale pour un effort financier acceptable. En cas de guerre, la question de savoir

si l'on peut encore engager des troupes pour aider la population civile peut devenir cruciale. Certes, notre concept de politique de sécurité prévoit de telles mesures comme tâche secondaire de l'armée. L'organisation territoriale en assure le bon fonctionnement. Mais cela n'évite pas à coup sûr le risque de conflits d'intérêt. L'idée que l'armée devrait porter secours chaque fois que surgit un problème grave dans le domaine civil est encore très répandue.

La perspective d'un dynamisme croissant des combats et de la diminution prévisible de l'effectif de nos troupes d'élite nous contraindra cependant à engager, à l'avenir, le plus grand nombre de ceux qui présentent les qualités requises à des tâches spécifiques de combat.

Nous instruisons encore chaque année environ 1500 recrues (soit la force de deux bataillons) au service de protection aérienne, c'est-à-dire que nous les dévions, dès leur entrée en service, de la tâche principale de l'armée. Lorsque, peu après la fin de la dernière guerre mondiale, les troupes de PA ont été fondées, cette innovation correspondait à une nécessité indéniable. Depuis, la protection civile a pris un essor considérable. En même temps, la structure démographique suisse a évolué de telle façon que l'armée se voit confrontée avec de graves problèmes d'effectifs, tandis que la protection civile dispose d'un